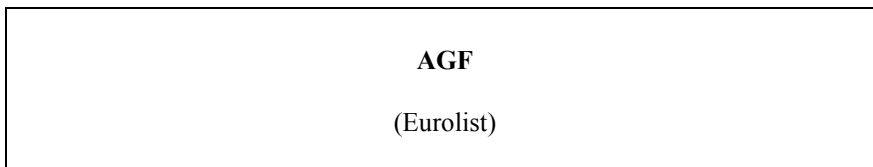


Ouverture et calendrier de l'offre publique mixte simplifiée visant les actions de la société.



Le 21 mars 2007, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique mixte simplifiée visant les actions AGF déposée par Goldman Sachs International, Rothschild & Cie et Calyon, agissant pour le compte des sociétés Allianz SE et Allianz Holding France SAS (cf. Décision et Information 207C0537 du 21 mars 2007).

La note d'information des co-initiateurs (visa n°07-090 du 20 mars 2007) et la note d'information en réponse de la société AGF (visa n°07-091 du 20 mars 2007) ont été diffusées ; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. notamment communiqués publiés le 22 mars 2007).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique mixte simplifiée sera ouverte du **23 mars au 20 avril 2007 inclus**.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.